



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT U-21-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS U-21 AYANT POUR OBJET DE CORRIGER CERTAINES DISPOSITIONS ET CERTAINES INCOHÉRENCES

Prenez note que lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2025, à 19 h 30, le Conseil a adopté le règlement U-21-4 modifiant le règlement des permis et certificats U-21 ayant pour objet de corriger certaines dispositions et certaines incohérences.

Une copie est également disponible sur le site officiel à www.lac-simon.net.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné ce 7^e jour du mois de mai 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant aux deux endroits publics indiqués dans la résolution numéro 161-05-2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 7 mai 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière